

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 13 novembre 2023
N° CP-2023-9-9-1
N° applicatif 7438

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Direction

Direction des routes, des infrastructures et des
mobilités

AVENANT N1 À LA CONVENTION DE 2020 RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET PROJET ET DES TRAVAUX DE REMISE À NIVEAU DE LA LIGNE ROESCHWOOG - BEINHEIM

Résumé : Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 28 décembre 2020 relative au financement des études d'avant-projet / projet et des travaux de remise à niveau de la ligne n°150 000 "Roeschwoog – Beinheim" située sur le réseau ferré national (RFN). Cet avenant porte sur une modification du programme des travaux sans modification du plan de financement.

Contexte :

La ligne Roeschwoog-Beinheim de 4,6 km présente 3 ouvrages d'art ainsi que 7 passages à niveau.

Elle dessert l'Installation Terminale Embranchée (ITE) Roquette qui est leader mondial de la production d'amidon et dérivés. 425 trains circulent par an sur cette voie évitant ainsi le transit d'environ 580 000 tonnes de marchandises par la route.

Compte tenu de la vétusté de cette ligne et du risque d'interdiction de circulation en 2025, mais aussi de tout l'intérêt qu'elle représente pour le territoire, le Département du Bas-Rhin a décidé en 2020 de participer financièrement aux travaux de régénération de la ligne fret Roeschwoog-Beinheim portés par SNCF Réseau (délibération n°CD/2020/044 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 30 novembre 2020).

Le coût total prévisionnel de travaux a été estimé à 3 758 000 € courants HT pour permettre de réaliser les travaux nécessaires au maintien de la performance actuelle de la ligne (30km/h).

Une convention a été signée à cet effet le 28 décembre 2020 entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan, la société anonyme Roquette Frères et SNCF Réseau pour définir les modalités de financement des études d'avant-projet/projet et des travaux de remise à niveau de la ligne n°150 000 Roeschwoog – Beinheim.

Modification du programme :

Un Comité de ligne a été constitué et rassemble sous l'égide de SNCF Réseau les représentants des partenaires sollicités au financement du projet. Ce Comité de ligne a permis de mener les négociations et valider un plan de financement pour cette opération. Sur la base de ces éléments, un accord a été trouvé entre les partenaires également financeurs.

Toutefois, une première expertise sur le terrain en janvier 2023 a permis d'arrêter le programme définitif portant sur différents éléments de voie permettant de finaliser les estimations financières mais en faisant apparaître un surcoût qui n'a pas, pour sa part, été accepté par les partenaires financiers.

Les financeurs ont préféré opter, en comité de ligne, pour un allègement des travaux sur le linéaire situé en amont du point kilométrique (PK) 24,500, accompagnés d'opérations de maintenance approfondies et le maintien du programme de référence pour les travaux en aval du PK 24,500. Ce nouveau programme, comme le décrit l'annexe 1, vise toujours une pérennisation de l'infrastructure pour une durée de 5 ans.

Ces modifications de programme ont été permises et décidées en tenant également compte d'une nouvelle hypothèse de modification du plan de voie, avec une future nouvelle jonction à hauteur de Roppenheim sur la ligne n°145 000 Strasbourg / Lauterbourg.

Cette hypothèse de nouvelle jonction à Roppenheim pourrait permettre de réduire à terme le linéaire de la ligne n°150 000 Roeschwoog Beinheim à remettre à niveau et les coûts du projet dans sa globalité.

Le programme technique ainsi allégé passe de 3 082 000 € HT aux conditions économiques de janvier 2018 à 2 921 341 € HT aux mêmes conditions économiques de janvier 2018.

Cependant, étant donné que les subventions seront versées à SNCF Réseau en 2024, 2025 et 2026, l'évolution des coûts et l'inflation constatée depuis 2018 et celle prévisible pour les prochaines années impliquent une prévision de montant total cumulé des subventions publiques au titre de l'opération à hauteur de 3 758 000 € courants HT, soit le même montant que celui prévu en 2020 pour le programme initial avant allègement.

Ainsi, il est nécessaire de signer un avenant, dont le projet figure en annexe 2, entre les partenaires pour acter :

- d'une part, l'allègement du programme technique de l'opération, ainsi que l'évolution à la baisse de son coût (de 2 921 341 € HT aux conditions économiques de janvier 2018 au lieu de 3 082 000 € HT),
- d'autre part, le maintien du montant prévisionnel de besoin de financement pour la réalisation du programme allégé au montant à 3 758 000 € courants HT, soit la même valeur que celle du programme de 2020, ainsi que le maintien des clés de répartition des subventions publiques fixées en 2020, dont la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 318 000 € courants HT.

La réduction de programme, et donc du coût de cette première tranche de travaux, est retranscrite dans la provision pour risques telle que décrite dans les deux tableaux ci-dessous :

Coût initial des travaux

En € hors taxes aux conditions économiques de janvier 2018	Total
Foncier	0 €
Travaux	2 341 000 €
MOE	373 000 €
AMOA	59 000 €
MOA	75 000 €
Provision pour risques	234 000 €
TOTAL	3 082 000 €
Date prévisionnelle de fin de réalisation 2023 Indice(s) représentatif(s) (TP01, ING) : TP01 Dernier(s) indice(s) - connu(s) : mai 2020 Taux prévisionnel au-delà du dernier indice connu : 2% par an jusqu'en 2020 inclus et 4% au-delà.	

Coût des travaux après réduction du programme

En € hors taxes aux conditions économiques de janvier 2018	Total
Foncier	0 €
Travaux	1 585 554 €
MOE	455 098 €
AMOA	17 605 €
MOA	32 905 €
Provision pour risques	830 179 €
TOTAL	2 921 341 €
Date prévisionnelle de fin de réalisation 2023 Indice(s) représentatif(s) (TP01, ING) : TP01 / ING Dernier(s) indice(s) - connu(s) : mars 2023 Taux prévisionnel au-delà du dernier indice connu : pour l'indice TP01 de 8% en 2023, 5,5 % en 2024, 4,5% par an en 2025 et 2026 et 3% par an au-delà et pour l'indice ING de 6% en 2023, 3% en 2024, 2,5% par an en 2025 et 2026 et 2% par an au-delà.	

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la modification du programme technique des travaux de remise à niveau de la ligne n°150 000 Roeschwoog-Beinheim décrite dans l'annexe 1 au présent rapport (évolution de la première tranche de travaux et des opérations de maintenance) et la baisse du coût prévisionnel de l'opération (de 2 921 341 € HT aux conditions économiques de janvier 2018 au lieu de 3 082 000 € HT),

- d'approuver, en raison de l'évolution des coûts et l'inflation constatée, le maintien du montant prévisionnel de besoin de financement pour la réalisation du programme allégé au montant à 3 758 000 € courants HT et le maintien des clés de répartition des subventions publiques fixées en 2020, dont la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 318 000 € courants HT,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 28 décembre 2020 relative au financement des études d'avant-projet / projet et des travaux de remise à niveau de la ligne n°150 000 Rœschwoog – Beinheim, joint en annexe 2 du présent rapport ;
- de m'autoriser à signer le projet d'avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.